

René-Jean DUPUY

(1918-1997)

On peut s'étonner de ce qu'il ait fallu la convergence des intérêts d'un historien du Moyen Âge, et d'un astrophysicien, pour que soit défendue devant vous, mes Chers Collègues, la création d'une Chaire de Droit International, une discipline qui ne semblait pas alors se situer sur l'éventail traditionnel des chaires du Collège de France. À vrai dire, cette présentation, que justifiait l'éminence mondialement reconnue de notre ami, faisait écho aux préoccupations qui nous avaient mis en rapport avec lui. Le droit de l'espace lui posait des problèmes... Ne fallait-il pas consulter un spécialiste des choses du ciel ? Le droit moderne a ses sources dans le passé. Ne fallait-il pas se faire mettre au courant du droit médiéval, comme d'une source nécessaire d'inspiration ? Il n'y avait pas lieu de s'étonner de ce qu'un maître curieux de tout, soucieux de rigueur, attaché à l'exactitude de ses sources, fut à l'affût des progrès accomplis dans d'autres disciplines que la sienne. Et vous n'avez alors guère hésité à l'accueillir au Collège, où l'enseignement du Droit International, discipline alors un peu marginale en France, n'avait jamais eu sa place. Les cours qu'y donna notre collègue allaient y faire date.

René-Jean Dupuy (et je dirai désormais Jean car son second prénom était le seul usuel), est né à Tunis, en 1918, d'un père algérois, d'une mère napolitaine... Son père, viticulteur, fut maire de la Maison Blanche, en Algérie, et Jean Dupuy évoquait toujours avec tendresse ses origines méditerranéennes, qui l'ont profondément marqué. Il poursuit ses études à Alger, avant que les événements ne l'entraînent, dès 1942, dans le tourbillon guerrier qui le conduit, avec les armées alliées, dans les dures campagnes de Tunisie, d'Italie, de France et du Rhin-Danube. Il s'y conduit avec un courage admirable, et l'US Army lui décerne la Bronz Star Medal.

Reprenant après la guerre l'étude du Droit, il est Docteur de l'Université de Paris en 1948, et Agrégé des Facultés de Droit en 1950. Après un séjour bref, mais pour lui dramatique, en Indochine, il revient à Alger. Jusqu'en 1956, il y est Professeur à la faculté de Droit. Il est alors nommé Professeur à la Faculté de Droit de l'Université d'Aix-Marseille ; très vite il s'installe à Nice, avec Christiane Dupuy, elle aussi algéroise. Par son enseignement à la villa Passiflore, où était installé « l'Institut d'Études juridiques », annexe de l'Université d'Aix-Marseille, il inaugure en quelque sorte ce qui deviendra bien plus tard l'Université de Nice. Jean Dupuy évoquait ces années avec tendresse; il y avait eu des étudiants assidus et sérieux, parmi lesquels Gérard Philipe... Le recteur Davril crée l'Université dans les années 60, progressivement, et Jean Dupuy l'y aide, de son savoir, de son sens des hommes, et de son jugement toujours sûr, orienté vers l'avenir, notamment vers l'avenir normatif des relations internationales : il voyait à Nice un lieu éminemment propice à de telles ambitions.

Bien entendu, une carrière ainsi commencée se répand dans diverses directions, complémentaires certes, mais qui l'accaparent de façon très diverse...

C'est d'abord la machinerie universitaire, l'enseignement, l'administration... En 1962, il devient l'un des tous premiers Professeurs de la jeune Université de Nice. Il y fonde en 1968 un Institut qui répond à sa préoccupation majeure, au confluent des deux courants les plus angoissants de l'après-guerre, les relations Est-Ouest, les relations Nord-Sud : c'est l'Institut du Droit de la Paix et du Développement, qui sera le lieu principal des recherches, le centre d'où son influence allait rayonner... En 1964, Jean Dupuy est membre du jury de l'Agrégation des Facultés de Droit. En 1968, tout en restant à Nice, qu'il aimait tant, et où il retrouvait sans doute les senteurs, et les couleurs de son enfance, il donne à la Faculté de Droit de Paris 1 (Paris Panthéon Sorbonne) un enseignement des idées politiques. Pour en finir avec la carrière strictement universitaire de Jean Dupuy, je me bornerai à rappeler son élection parmi nous, en 1979. Son verbe fort, ses formules souvent si nouvelles, si frappantes, en faisaient un maître admiré, écouté... Il aimait ce métier d'enseignant, qu'il avait choisi, et qui lui permettait d'exprimer librement l'extrême richesse de sa pensée.

Jean Dupuy était épris d'horizons internationaux. Un second volet de sa carrière devrait s'ouvrir nécessairement sur le monde du droit international, des organisations internationales... Il se consacra à ces activités avec un amour inlassable de ce métier et la conscience claire qu'il se trouvait ainsi au nœud même des équilibres comme des conflits mondiaux. Il est Secrétaire Général de l'Académie de Droit International de La Haye, de 1966 à 1984, et il y accomplit un travail remarquable. Membre de l'Institut de Droit International, Membre du Curatorium de l'Académie, il multipliait les contacts constructifs avec les grands de ce monde ; il nouait avec eux les amitiés personnelles indispensables. Son autorité était reconnue, son sens de l'humanité lui permettait des arbitrages durables. Président du Bureau du Centre International de Formation Européenne, Président de l'Académie du Droit de La Paix et de la Sécurité Internationale, Président du Tribunal arbitral belgo-néerlandais pour les eaux de la Meuse et de l'Escaut, nous pouvons deviner que c'est à son bon sens souriant et discret que l'on doit la solution de nombreux conflits potentiels importants, mais dont l'opinion n'était guère informée. Jean Dupuy a joué un rôle déterminant dans les Conférences des Nations Unies sur le Droit de la Mer. Son expertise était recherchée, écoutée... Elle s'est exercée auprès des Nations Unies, en matière de codification des traités, ou en matière de droit du développement, lorsqu'on étudiait les risques de recrudescence de l'intolérance, ou la Coopération et la Sécurité en Europe. Il est expert auprès de l'UNESCO, à propos de l'enseignement du droit international dans le monde, de l'université des Nations Unies, ou encore de la compatibilité des diplômes en droit international, expert encore auprès du Conseil de l'Europe en matière de Droits de l'Homme, à propos de la liberté d'expression de l'artiste, ou de l'exercice des libertés fondamentales. Les gouvernements même lui demandaient son avis, voire son appui, en France bien sûr, par exemple à propos de l'arbitrage des approches atlantiques en Mer d'Iroise... , mais aussi au Maroc par exemple, où son influence était grande, où sa disparition a causé une grande tristesse, ou encore en Tunisie, sur l'affaire du plateau continental tuniso-lybien, au Mali, sur un différend frontalier avec le Burkina-Faso, au Honduras, sur un différend frontalier concernant les territoires insulaires et maritimes entre le Salvador et le Honduras. Souvent aussi dans des affaires opposant telle compagnie privée à tel gouvernement...

Ce rôle d'acteur dans les opérations normatives qui s'imposent à un monde dont les structures craquent, dont même les limites s'élargissent sans cesse, et où n'existe souvent aucune autorité capable de trancher les différends qui les opposent, impose au légiste autre chose que la seule volonté normative. Comme le disait justement Georges Duby : « *Le droit international, comme l'était la coutume au Moyen Age, est une science en train de se faire* ». C'est une science d'observation... C'est en ce sens que Jean Dupuy était un chercheur, au sens le plus complet de ce terme, un érudit dont les travaux ont fait la substance de ses cours au Collège de France. Que de questions ne nécessitent-elles pas un examen, attentif, une analyse précise des concepts, qui, d'une jurisprudence à l'autre, ont évolué si profondément ?.. Peut-on d'abord, et comment, parler de communauté internationale ? Est-ce une communauté des hommes, des peuples ou des États ? Et j'ajouterai : est-ce peut-être aussi une communauté d'intérêts matériels, qui transcende les frontières ? Une dialectique permanente du pouvoir et du droit s'établit donc, et le droit international, déchiré entre la résistance du relationnel à l'institutionnalisation et la tendance inverse des institutions à absorber le relationnel, progresse cahin-caha, souvent « *ignorant le progrès linéaire* », pour reprendre la belle formule de Jean Dupuy. Une des tendances évidentes de notre époque est l'attraction territoriale, qui aboutit à une situation de clôture du droit international. Or « *l'occupation de la totalité des espaces habitables semble devoir stopper... les possibilités d'appropriation au-delà des territoires nationaux... Alors que cependant l'essor prodigieux de la science et de la technologie ouvre l'accès au fond des océans et à l'espace extra-atmosphérique* ». Cette constatation de Jean Dupuy ouvrait un vaste domaine de recherches sur le prolongement du droit coutumier vers un droit international commun à tous. Ainsi imagine-t-on sans peine, en pensant simplement aux oppositions entre l'individualisme côtier et l'individualisme du navigant, ou en évoquant les états archipels aux immenses surfaces de souveraineté sur l'espace marin. L'espace aérien, soumis à la souveraineté de l'état sous-jacent, et l'espace extra-atmosphérique qui échappe à toute appropriation, mais qui constitue un outil militaire et économique parfois menaçant pour l'état sous-jacent en question, posent des problèmes peut-être plus difficiles encore ; la détermination de la limite entre l'aérien et l'extraterrestre a donné lieu à d'interminables débats, à de multiples théories.

Qu'on veuille bien excuser le biographe contraint de se limiter à l'essentiel. La liste fort longue des ouvrages de Jean Dupuy couvre un espace très étendu. Ouvrages généraux sur le droit international bien sûr. Mais aussi monographies définitives, comme *l'Océan partagé* (1979), ou ce livre profond et essentiel : « *La clôture du droit international : La cité terrestre* » (1989)... On peut citer une vingtaine d'ouvrages, autant de publications collectives dirigées, ou co-dirigées, par Jean Dupuy. C'était un homme de grande culture ; et, que ce soit dans ses articles, ses conférences ou ses livres, il abordait des sujets qui débordaient largement le cadre pourtant bien large déjà du droit international. Nietzsche et sa politique lui ont donné l'occasion d'une analyse pénétrante ; et Benjamin Constant est la source d'une réflexion subtile sur l'esprit de conquête et l'usurpation...

Subtil, il l'était. D'une solidité massive, et profonde, d'un humour souvent décapant, d'une bienveillance essentielle qui donnait à ses amitiés une fidélité sans faille, Jean Dupuy était un homme d'une très rare sensibilité. Des amis, il en avait partout. Des amis en quelque sorte officiels, si l'on peut dire. Le nombre est grand de décorations étrangères, de titres prestigieux qui lui furent décernés, en Allemagne comme au Maroc, en Grèce comme au Canada, aux Pays-Bas comme au Mali ou au Honduras, par l'Ordre de Malte comme par l'U.S. Army... Il était Membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques depuis 1992, et de plusieurs Académies nationales et internationales. Il adorait voyager... C'était une nécessité, c'était un plaisir aussi. Il avait un besoin absolu de ces contacts avec les institutions de partout, parce qu'il se sentait un peu citoyen du monde...

Et je crois que Jean Dupuy tenait encore plus à ces amitiés d'homme à homme qui perdurent au travers d'une vie. Ses amis personnels sont nombreux. Écoutons ce qu'ils disaient de lui. Déjà en 1979, Georges Duby vous le présentait par ces mots : « *Le candidat auquel nous pensons possède les qualités de cœur qui complètent heureusement sa vaste culture, le sens de la vie, des réalités, et cette alliance nécessaire entre la solide formation de l'érudit et l'expérience longue, ininterrompue de la pratique* ». Georges Vedel, en écho à cette allusion de Georges Duby aux qualités de cœur de Jean Dupuy, s'exclame : « *Il aurait eu droit à la Grand-Croix de cette décoration dont Giraudoux regrettait l'absence... : l'amour conjugal et paternel, l'irrévocable don de l'amitié, l'art du dialogue et de la fête dans l'ensoleillement de la Méditerranée, et le regard fraternel, lucide et confiant sur l'homme* ». Pour Jean Foyer, « *il était un ami fidèle, délicat et attentionné. Il était un homme de courage et d'énergie... Il avait incarné le Génie Latin* ». Boutros Boutros-Ghali : « *Je pense à ses idées. Je pense à ses mots. Je pense aux formules si heureuses qui faisaient ses succès dans les congrès. Je pense aussi à ce réseau lumineux d'amitiés qu'il avait su créer* ». Jacques Leprettre : « *Homme de pensée et homme d'action, épris d'efficacité et de nouveauté, il se voulait le frère de tous...* ». Pierre Tabatoni emprunte à Jean-Pierre Vernant l'évocation du « *roi tisserand* » de Platon : « *Sur son métier, il établit d'abord sa chaîne, ces fils verticaux, solides, bien tendus par les pieds, qui en constituent la ferme armature ; puis la trame s'enroule autour de la chaîne, lui apportant variété, couleur, souplesse...* ». Tel est le « *tissu des amitiés de Jean Dupuy* ».

Tissu en vérité d'une richesse qui j'espère a pu reconforter ses derniers mois de douleur muette. On comprendra donc que cet éloge de l'amitié doive terminer cette brève notice. Jean avait, depuis plusieurs années, du temps encore de son activité au Collège, de très graves ennuis de vision. Durant des années, il n'a vu que par les yeux de Christiane... Les opérations de ses yeux l'avaient cependant apaisé. Y voir de nouveau, c'était en quelque sorte, revivre... ! ...Mais la maladie devait le rattraper... Dans les derniers temps, il arrivait à peine à respirer. Le souffle lui manquait. Il ne s'exprimait plus guère. Je voudrais seulement ajouter que la pensée de Jean Dupuy se prolonge dans sa famille même - ses quatre enfants ont suivi un chemin parallèle vers le droit international, notamment dans le secteur des droits de l'Homme: Pierre en Université, Béatrice à l'Unesco, Jean-François à la Banque Mondiale, et Isabelle à l'ONU, à Genève ; et j'aimerais au moins, au nom de ses amis nombreux et dispersés de par le monde, dire à Christiane Dupuy notre fidélité à la chaleur dont elle entourait Jean, et au nom du Collège, notre profond attachement à son souvenir.

Jean-Claude PECKER